

PROJET DE
TERRITOIRE DU

Midour

COMPTE RENDU - GT AGRICOLE
DU PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR
Le 25/05/2021 à 10h00 - Manciet

Liste de présence :

- Chambre d'agriculture 32 : Jean Bugnicourt
- Chambre d'agriculture 40 : Eric Heurtaux
- GABB32 : Philippe Kindts (également représentant d'AGROBIO40 à cette réunion)
- Vivadour : Frédéric Marcato
- Institution Adour : Claire Grangeat, Didier Portelli

ORDRE DU JOUR :

1. Point général sur le PTGE Midour
2. Bilan de l'animation agricole : décisions prises et mise en œuvre
3. Structuration de la démarche partenariale



1. Point général sur le PTGE Midour

Mme Grangeat introduit la réunion avec la présentation de la gouvernance, sous format schématique, puisqu'une question à ce sujet avait été posée lors de la dernière réunion avec les acteurs agricoles.

Point général sur le PTGE Midour

Gouvernance :



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR

Par la suite, les actions en cours sont évoquées avec le détail du calendrier prévisionnel pour l'orientation stratégique MRC (mobilisation de ressource complémentaire).

Point général sur le PTGE Midour

Actions en cours



Calendrier prévisionnel de l'orientation stratégique « mobilisation de ressource complémentaire »

2025	2026	2027
Pompages complémentaires : RSE Arthez et Charros REUT : STEP de Conte	Rehausses + pompages complémentaires : RSE Lapeyrie et Maribot Retenues déconnectées : Riberette, Midour Nogaro, Laujuzan REUT : STEP de Nogaro	REUT : STEP de Villeneuve de Marsan

Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE TERRITOIRE DU MIDOUR



Compte-rendu du groupe technique agricole du PTGE Midour du 25/05/2021

Concernant l'action OGRM1, M. Bugnicourt demande des compléments sur la divulgation du travail mené par les DDT(M). Mme Grangeat indique que la DDT32 a présenté de manière synthétique les résultats en comité technique. Les DDT(M) ont alors été sollicitées pour présenter le travail mené lors d'une réunion, avec la proposition d'intégrer l'ensemble des membres du groupe de travail.

M. Bugnicourt reviendra sur ce sujet dans un second temps, puisque les éléments inscrits sur la fiche action n'ont pas été respectés (constitution du groupe de travail, concertation locale). C'est pour ces raisons que Mme Grangeat a sollicité les DDT(M) sur l'organisation d'une réunion de présentation et sur la constitution du groupe de travail.

Pour le calendrier prévisionnel de l'orientation MRC, M. Heurtaux demande si les échéances inscrites sont celles de la mise en œuvre et si les financements proviennent du plan de relance. Mme Grangeat confirme que les dates sont celles de fin des travaux, et qu'un travail préalable sera fait en amont (constitution du dossier réglementaire d'enquêtes publiques conjointes, instruction par les services de l'Etat, enquête publique). M. Portelli ajoute que les financements ne sont pas dans le cadre du plan de relance, car les actions du PTGE Midour ne correspondent pas au calendrier.

2. Bilan : décisions prises et mise en œuvre

Mme Grangeat présente dans un premier temps les décisions prises lors de la réunion du 20 novembre 2020 en visioconférence avec l'ensemble des partenaires agricoles, et dresse en second temps le bilan.

Bilan animation agricole : décisions prises et mise en œuvre



Points-clés de la réunion du 20 novembre 2020 :

- Accord sur la **mutualisation** des moyens entre les structures agricoles
- Question soulevée sur la **réécriture d'un cahier des charges**
- Construction d'un **diagnostic partagé**
- **Réponse individuelle aux AAP** en déposant des **dossiers de manière concertée**



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr
www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE
TERRITOIRE DE MIDOUR

Il s'avère que le diagnostic partagé n'a pas été complété par l'ensemble des partenaires et que la Chambre d'Agriculture du Gers est la seule structure à avoir déposé un dossier à



Compte-rendu du groupe technique agricole du PTGE Midour du 25/05/2021

l'appel à projet (AAP) « économie et efficience de l'eau en agriculture » sur le territoire du PTGE Midour.

Bilan animation agricole : décisions prises et mise en œuvre

Bilan

- Tableur à compléter et à valoriser pour la suite
- 1 dossier individuel déposé sur l'AAP « économie et efficience de l'eau en agriculture »
- Articulation et mobilisation à structurer et à formaliser



Institution Adour - 38 rue Victor Hugo - 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX - Tél.: 05 58 46 18 70 - Fax : 05 58 75 03 46 - Mail : secretariat@institution-adour.fr

www.institution-adour.fr - Membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

PROJET DE

MIDOUR

3. Structuration de la démarche partenariale

M. Portelli indique qu'il va falloir être en capacité de tenir un planning, puisque cela va être demandé par les services de l'Etat et va jouer sur le renouvellement de l'AUP. Pour les actions prises en charge par les collectivités (REUT, mobilisation de ressources complémentaires), elles seront facilement mises en œuvre puisque les collectivités sont habituées à mener ce type d'actions. Pour les actions du secteur agricole, il y a un travail de coordination et de structuration à mener pour fédérer et structurer les actions faites par les agriculteur.rice.s.

Les points de blocage évoqués pour répondre de manière concertée aux AAP sont les suivants :

A) *Animateur.rice agricole spécifique*

M. Kindts interroge sur le recrutement d'un.e animateur.rice agricole, ce à quoi Mme Grangeat explique que cette discussion a déjà été évoquée lors de la dernière réunion, et que la mutualisation des moyens au sein des structures agricoles a été privilégié.

M. Heurtaux indique le besoin d'avoir un relai pour guider les actions et rappeler les échéances. M. Bugnicourt pense également qu'une personne référente a manqué pour permettre de répondre de manière concertée aux AAP. Il questionne alors sur l'accompagnement financier de l'AEAG de cette animation si elle était centralisée. M.



Portelli et Mme Grangeat répondent que les modalités de financement sont classiques, avec un taux d'accompagnement de 70% par l'AEAG.

M. Portelli explique que ce choix de non-recrutement découle d'un problème d'opposition entre les structures. M. Marcato est alors sollicité pour pouvoir expliquer les raisons de leur positionnement. Il indique qu'il souhaite poursuivre la mise en œuvre des actions par le groupe technique, comme lors de la phase d'élaboration. C'est aussi une décision de son administration.

Selon M. Kindts, il est possible d'associer une personne coordinatrice et le groupe technique. Par ailleurs, cette question de coordination a également été évoquée sur d'autres thématiques : la personne pourrait peut-être être mobilisée sur les autres volets. Mme Grangeat indique que les autres groupes techniques (milieux naturels, ...) sont coordonnés par l'institution Adour.

M. Marcato sollicitera de nouveau son administration. En réponse à M. Portelli, il indique qu'il n'y a pas de problème à intégrer les actions dans cette animation commune vis-à-vis de la confidentialité.

M. Heurtaux partage l'avis de M. Kindts : il peut y avoir un groupe technique et une personne qui le fédère. Cette personne pourrait également s'occuper de l'administration pour augmenter l'efficacité du groupe. Les acteurs sont en accord avec cette aide administrative, qui s'avère plus manquante qu'une aide technique.

B) *Financement*

Le ressenti de M. Kindts est que la balle est mise dans leur camp alors qu'elle est au niveau financier et réglementaire : il y a de l'argent pour les collectivités là où elles savent faire, mais il n'y a pas d'argent là où les acteurs agricoles savent faire.

M. Portelli explique que ce blocage a déjà été évoqué auprès des financeurs. Pour les financements adossés aux collectivités locales sur les investissements structurants de type RSE ou Réus, c'est un choix stratégique et politique des élus. Pour les financements qui concernent les actions agricoles, il est attendu une clarification de l'animation et de la coordination de ces actions pour négocier par la suite avec les régions, les départements et l'agence de l'eau Adour-Garonne (AEAG). De plus, il faudrait planifier et coordonner un ensemble d'actions, et non des actions prises individuellement.

L'observation de M. Kindts est que ce n'est pas possible de s'engager sans savoir s'il y aura réellement de financement. Pour M. Marcato, élaborer un dossier global demandera trop de temps par rapport au ciblage de certaines actions comme le goutte-à-goutte par exemple.

M. Marcato ajoute qu'une demande faite auprès de l'AEAG est de financer le temps passé par chaque référent.e. M. Bugnicourt complète qu'il manque un cadre clairement défini pour le financement de cette animation. Pour M. Marcato, même réglementairement ce



n'est pas clair ; il fait ici référence au SDAGE qui, lui semble-t-il, ne prendrait pas en compte les actions du PTGE Midour. M. Kindts demande alors si ces questions techniques et financières peuvent être formulées aux financeurs par le biais de l'institution Adour.

Mme Grangeat propose une réunion commune entre les acteurs agricoles et les financeurs (AEAG, régions, départements) pour évoquer directement ces questions techniques et financières. La mobilisation d'élu.e.s à cette réunion a été discutée. Toutefois, il semble compliqué de les solliciter en cette période électorale.

Les dates de réunion suivantes seront proposées aux financeurs : jeudi 17 juin (après-midi), vendredi 18 juin (matin) et lundi 21 juin (matin).

La rencontre vise à aborder le financement du temps passé par chaque référent.e, le financement d'une personne coordinatrice en charge de l'administratif, et le financement d'actions-cibles qui sont actuellement peu ou non accompagnées (goutte-à-goutte, ...). Les acteurs agricoles sont invités à lister les actions-cibles pour préparer cette réunion.

Cette rencontre sera également l'occasion de faire remonter les besoins des acteurs pour que les prochains AAP puissent mieux correspondre aux actions du PTGE Midour.

Concernant l'aspect réglementaire, une vérification sera faite au sein de l'institution Adour sur la conformité du PTGE Midour avec le SDAGE.

C) Autres raisons

Vivadour : M. Marcato indique que la période n'était pas favorable à déposer un dossier, pour des raisons internes et économiques et pour le contexte général sur le domaine de l'eau (manifestations, ...). De plus, la structure n'était pas techniquement prête à déposer un dossier dans le cadre de cet AAP.

Chambre d'Agriculture 40 : M. Heurtaux explique qu'ils n'ont pas répondu à l'AAP dans le cadre du PTGE Midour car ils ont focalisé les actions sur le contrat territorial Re'Sources (anciennement PAT).

Pour les acteurs présents, il apparaît important de raccrocher et d'articuler le PAT et le PTGE. Mme Grangeat indique que les discussions sont déjà en cours avec Mme Schwartz, animatrice du contrat territorial Re'Sources de Saint-Gein et Pujo-le-Plan.

